

AMÉLIORER LA DESSERTE DE LA FORÊT

Objectif

Le développement des techniques sylvicoles et la mécanisation de l'exploitation forestière obligent les propriétaires forestiers et les communes à moderniser leurs réseaux de desserte. Un réseau de pistes et de dépôts de bois adapté est un atout essentiel pour permettre la bonne commercialisation des bois et la protection des sols.

Deux entités de desserte sont couramment développées :

- Place de dépôt de bois : infrastructure en bordure de route, accessible aux camions pour permettre le chargement des bois.



- Piste empierrée : chemin empierré, permettant l'accès aux camions ou grumiers pour l'évacuation des bois.



En pratique

- Améliorer l'accès de la forêt.
- Valoriser les conditions d'exploitation.
- Limiter les stockages anarchiques de bois.
- Éviter la dégradation des infrastructures publiques (routes, chemins communaux...).
- Améliorer la sécurité routière, éviter le stationnement des camions au milieu des routes.



Chargement de bois directement sur la voie de circulation.



Chemin communal non adapté et dégradé par les engins d'exploitation.

Atouts d'une forêt bien desservie

Un meilleur accès aux parcelles forestières valorise le patrimoine ; les intérêts sont multiples :

- Amélioration des opportunités de vente et meilleures propositions commerciales.
- Facilité de mobilisation des bois, notamment ceux ayant une faible valeur économique.



Place de dépôt de bois.

- Plus grand respect de l'environnement et des sols.
- Plus d'efficacité dans la surveillance et la gestion du massif, meilleure sécurité d'accès des pompiers en cas d'incendie.
- Amélioration des activités de chasse.



Piste en forêt.

Mise en place d'une infrastructure

Les étapes d'exploitation forestière utilisent un ensemble d'éléments complémentaires facilitant l'accès aux parcelles, comme l'acheminement des bois de leur lieu d'exploitation jusqu'au réseau routier public. Ce réseau se compose de :

- Layons de cloisonnement intra parcellaire.
- Voies de débardage de 4 m de large et d'une distance inférieure à 500 m.
- Pistes empierrées dont la résistance est adaptée au poids des engins.
- Places de dépôts de bois aménagées.
- Accès camions grumiers qui évite les routes communales fragiles, non adaptées et privilégie les routes départementales.

Le schéma de desserte forestière :

- Une réflexion concertée et un projet d'aménagement d'intérêt général et collectif.
- Les besoins sont inventoriés et l'opération est animée par un organisme forestier local.
- La concertation est menée avec la commune, les propriétaires, les randonneurs et les chasseurs.
- L'ADA est consultée pour un avis technique et règlementaire.
- Des procédures d'acquisition de terrain, et d'élargissement de chemins sont analysées.
- Les projets favorisant l'exploitation de plus de 1 000 m³ de bois sont priorités.
- Les milieux naturels sensibles, les zones humides, sont préservés.

Des aides financières disponibles

Appel à projet "Desserte" de la région Nouvelle-Aquitaine.
Aide financière de l'État et du FEADER :

Instruction des dossiers par la Direction Départementale des Territoires.